



Association AV2E Vivre à l'Esplanade de l'Europe,
12 Esplanade de l'Europe 34000 MONTPELLIER
av2e@hotmail.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019 **ROYAL HOTEL**

Présents ou représentés : Loudhini, Devalland, Lavastre, Dabin, Fourtet, Hnatkov, Germain, Grosset, , Bortnyk ,Niel, Noel, Mounier, Blanc, Chiambaretto, Bruguier, Bogaert, Grenet,, Deschamps,Pigot, Gaurel, , Hocdé, Poirier Naud, Chapot, Rouyre, Bonafé N, Bonafé M, Issaad, Fourquier.

29 résidents représentés : 15 présents - 14 pouvoirs

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente Christine Loudhini ouvre la séance à 17h45, Elle remercie les personnes présentes à cette assemblée Générale et excuse l'absence de deux membres du bureau Michel Devalland et Jacques Saint Etienne.

ORDRE DU JOUR :

Rapport d'activité et actions à venir :

Elle dresse le bilan 2018-2019 des actions réalisées et des objectifs atteints conformément au rapport moral qui a été adressé à l'ensemble des résidents.

Notamment :

- **la suppression des conteneurs actuels sur le parking de l'esplanade** remplacés par 2 locaux fermés aérés, de 8 conteneurs, avec accès par badge pour les bars et restaurants, proches des sites actuels: Ces locaux ont été inaugurés fin février 2019 par Mme Barthas Orsal Vice-présidente de la métropole déléguée à la prévention et la valorisation des déchets, en présence de l'AV2E.
- **la mise en place de parkings motos et vélos sur le parking de l'Esplanade** pour éviter qu'ils ne stationnent devant nos entrées,
- **la remise en état de la pelouse** (à peine terminée à ce jour),
- la présence pour la première fois de l'AV2E à l'Antigone des associations en septembre 2018,
- **une réunion avec M Rabii Youssous**, maire adjoint en charge du quartier centre, en février 2019 sur la base d'un courrier du 18 janvier sur les points suivants :
 - *amélioration de la circulation sur les voies d'accès à notre résidence (demande de pose de ralentisseurs sur les 2 ponts-Juvénal et Chauillac) ,
 - *sécurisation des passages cloutés rue Poséidon et au droit du pont Juvénal,
 - *action contre les nuisances sonores des clients des deux bars Australian et O' Sullivan.
- 2 avril mail de rappel à M Youssous
- 27 mars, saisine de l'adjointe au maire déléguée à la sécurité pour l'informer du bruit insupportable de deux motos après 23 h devant le restaurant l'Arlequin (sans réponse à ce jour).

Suite à une déclaration administrative, les bars peuvent ouvrir jusqu'à 7h du matin. Ils utilisent certains soirs cette autorisation ; le résultat semble plutôt convenir aux résidents grâce à un meilleur étalement des sorties.

Cependant, les bruits sur le parking sont toujours aussi sonores et des résidents des entrées proches de ces bars (1à 6) se plaignent du bruit de la musique. ; car malgré les travaux réalisés les Sas laissent passer le bruit de la musique quand les clients entrent et sortent.

Il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale ou descendre et demander la fermeture des sas et des ouvertures. Ils ont fait des travaux pour cela.

Se pose aussi la question de la légitimité des terrasses pour laquelle nous n'avons jamais eu de retour de l'élue concernée sur l'arrêté 180 (an 2000) de la mairie relatif à l'occupation par des terrasses du domaine public :- une autorisation annuelle de la mairie renouvelable tous les ans est nécessaire et certains critères (comme celui de - fixations dans des conditions démontables- ; la recherche de l'intérêt général..) doivent être remplis. Un nouveau courrier au maire sera envoyé.